

N° 00003-1

Séance du 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Compte administratif 2024 du budget général (section d'investissement / section de fonctionnement)

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les dispositions relatives au centre d'action sociale de la ville de Paris, articles R123-39 à R 123-48 ;

Vu les articles L.5217-10-10 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 32 du 19 octobre 2023, relative à l'adoption du nouveau règlement budgétaire et financier en vigueur à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération 33 du 19 octobre 2023, relative au nouveau règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement en vigueur à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le compte administratif (sections investissement et fonctionnement) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'exercice 2024

Délibère

Article 1

Le compte administratif 2024 du budget général est approuvé sur les bases suivantes :

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres émis en 2024	20 505 409,33 €
Mandats émis en 2024	47 130 384,65 €
Résultat de l'exercice 2024 (déficit)	- 26 624 975,32 €

B) SECTION DE FONCTIONNEMENT

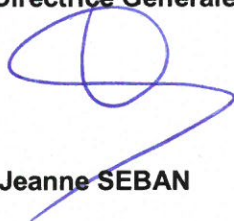
Total des charges : 492 529 100,44 €
Excédent : 12 042 676,15 €
TOTAL 504 571 776,59 €

Total des produits : 504 571 776,59 €
Déficit : -
TOTAL 504 571 776,59 €

Article 2

La présente délibération sera transmise au Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale



Jeanne SEBAN

La Présidente



Léa FILOCHE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 0 0 0 0 3 - 2

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 pour 2025

Le Conseil,

Vu les délibérations fixant le budget général (sections d'investissement et de fonctionnement) pour l'exercice 2024,

Vu la délibération approuvant le compte administratif pour l'exercice 2024, soumise au vote en cette même séance,

Vu le tableau de détermination et d'affectation des résultats de l'exercice 2024 annexé à la présente délibération,

Vu la délibération portant application à compter du 1^{er} janvier 2024 des nomenclatures budgétaires et comptables M57 pour le budget général,

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1

L'affectation des résultats de l'exercice 2024 est approuvée conformément au ci-dessous tableau, complété par le tableau annexé à la présente délibération.

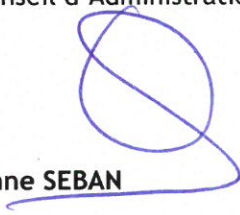
AFFECTATION DES RESULTATS	
<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+12 042 676,15 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+2 107 848,26 €
<u>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</u>	+14 150 524,41 €
<u>Résultat d'investissement</u>	

<u>D Solde d'exécution d'investissement N-</u>	
Résultat de l'exercice	- 26 624 975,32 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+73 750 899,06 €
Résultat cumulé :	+47 125 923,74 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
RAR en dépenses	-11 508 289,61 €
RAR en recettes	0,00 €
Excédent/Besoin de financement de la section d'investissement = F = D + E	+35 617 634,13 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement (C)</u>	
Affectation en réserves en investissement	-
Report en fonctionnement	+14 150 524,41 €

Article 2

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration



Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration



Léa FILOCHE